

# RÉPONSE AU LIVRE BLANC SUR LE FINANCEMENT DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

VEILLE ET PROPOSITIONS N°18 | JANVIER 2014



 <http://think-tank.fnh.org>

 @think\_tank\_fnh

 <http://www.facebook.com/FThinkTankFondationNicolasHulot>

**FONDATION  
NICOLAS  
HULOT**  
POUR LA NATURE  
ET L'HOMME  
**think tank**

Deux initiatives gouvernementales sur le financement de la transition écologique<sup>1</sup> ont été lancées récemment. Dans son discours d'ouverture de la Conférence environnementale 2013, le président de la République a annoncé la tenue au printemps 2014 d'une conférence bancaire et financière de la transition énergétique. Puis, début novembre, le "livre blanc sur le financement de la transition écologique", commandé par le MEDDE et le ministère des Finances, a été publié et ouvert à la consultation publique jusque fin janvier 2014. Pour la Fondation Nicolas Hulot, ces initiatives sont très positives puisqu'elles lancent enfin le débat sur le sujet fondamental du financement.

Etant donné que les résultats de la consultation publique sur le livre blanc nourriront la conférence bancaire et financière, le présent document a pour objet de répondre au livre blanc tout en faisant des propositions opérationnelles pour ladite conférence.

## SOMMAIRE

<b>1 Remarques générales sur le livre blanc</b>	<b>5</b>
1. Plus qu'une « assurance pour l'avenir », la transition écologique constitue un projet de société porteur d'espoir.	5
2. Compléter le diagnostic dressé par le livre blanc	6
<b>2. Quels sujets traiter pendant la conférence bancaire et financière ?</b>	<b>8</b>
1. La conférence bancaire et financière ne doit pas être qu'une conférence	8
2. Quels chantiers faire avancer en vue de la conférence ?	9
<b>3. Chantiers à ouvrir suite à la conférence bancaire et financière</b>	<b>13</b>

## CREDIT PHOTO



Certains droits réservés par [Images of Money](http://images.of.money)  
<http://creativecommons.org/licenses/by/2.0/deed.fr>

---

<sup>1</sup>La Fondation Nicolas Hulot travaille sur ce sujet depuis plusieurs années. Voir nos publications ici : <http://think-tank.fondation-nicolas-hulot.org/>

## RESUME EXECUTIF

*Dans la première partie du présent document, la FNH adresse des remarques générales sur le livre blanc résumées par les messages suivants.*

- ➔ La transition écologique constitue un projet de société porteur d'espoir et de renouveau dans un contexte économique et social particulièrement déprimé. Elle n'est pas seulement une « *assurance pour l'avenir* ». <sup>2</sup> En ce sens le livre blanc ne met pas assez l'accent sur les dimensions sociales et sociétales de la transition que ce soit dans le diagnostic, dans la description des investissements et régulations à mettre en œuvre ou quand les impacts de ces mesures sont évoqués.
- ➔ La transition écologique doit être au cœur de l'action publique. Il est donc nécessaire de « *définir des objectifs globaux de la transition écologique si possible jusque 2050 et les échéancer* ». Au delà, il s'agit de mettre en cohérence l'ensemble des politiques stratégiques de la France avec ces objectifs et de les compléter d'indicateurs traduisant l'impact positif de la transition pour la société française. Enfin, ce tournant stratégique doit s'accompagner d'une politique de communication adaptée pour un portage politique fort et incarné au plus haut niveau de l'Etat.
- ➔ Le diagnostic dressé dans le livre blanc est à compléter. Il s'agit, en premier lieu, de creuser davantage les investissements nécessaires à la biodiversité et d'identifier clairement la dimension sociale et comportementale des investissements envisagés. Il faudra en second lieu mettre en place un groupe de travail ou commander aux services administratifs une étude sur les flux financiers actuels de la transition écologique et le développement d'activités envisageables pour les acteurs bancaires et financiers français. Ce travail pourrait servir de base à « *l'observatoire du financement de la transition écologique* » proposé dans le livre blanc.

*Dans la deuxième partie, la FNH propose des sujets pour la conférence bancaire et financière.*

- ➔ La conférence bancaire et financière doit s'inscrire dans un dispositif de concertation global. Elle permettrait d'acter des décisions rapidement opérationnelles et ferait des propositions de missions ou groupes de travail pour approfondir certains chantiers. Elle pourrait, en cela, constituer une prémisse à l'institutionnalisation du dialogue sur le financement de la transition écologique avec les acteurs financiers privés et publics et à la création de l'observatoire sur ce thème proposés dans le livre blanc.

---

<sup>2</sup> Les citations sont issues du livre blanc.

- ➔ Le comité pour la fiscalité écologique devra adopter plusieurs avis (tels que pérennisation et montée en puissance de la Contribution Climat énergie accompagnée de compensation pour les ménages, mise en place de l'écotaxe poids lourd, suppression des niches fiscales nuisibles à l'environnement, fiscalisation de la destruction de services écosystémiques par une redevance sur l'artificialisation) en vue de la conférence bancaire et financière qui serait l'occasion d'acter les mesures retenues.
- ➔ Fléchir les financements publics vers la transition écologique. Il s'agit de faire de la transition écologique une priorité stratégique des établissements financiers publics (BPI, AFD, Caisse des Dépôts...) en intégrant ou en renforçant cet aspect dans leur doctrine d'intervention. Il serait par ailleurs, nécessaire d'orienter les subventions publiques vers la transition.
- ➔ Fléchir davantage l'épargne réglementée (livret A, livret DD) centralisée à la Caisse des Dépôts vers les projets de la transition écologique et assortir les prêts (au logement social par exemple) de conditionnalités énergétiques et environnementales. Pour la part décentralisée, il s'agit à minima de renforcer le reporting et les obligations des banques pour que la collecte sur livret soit véritablement fléchée vers les éco-entreprises et la rénovation thermique du bâtiment.
- ➔ Capitaliser sur les réflexions en cours pour le financement de la rénovation énergétique des bâtiments et des logements. Il s'agit de se saisir des réflexions techniques en cours sur ce sujet, qu'il s'agisse de celles menées par la Caisse des Dépôts sur la création d'un Fonds national pour l'efficacité énergétique dédié aux logements ou de celles menées par l'association AFTER en vue de créer une Société de financement de la transition énergétique pour le tertiaire.

*La dernière partie se concentre sur les travaux de fond à mener afin de réorienter le cadre global de financement de l'économie.*

- ➔ Evaluer l'impact des régulations supranationales (Bâle III et Solvency II...) sur le financement de la transition écologique et faire des propositions pour les réformer.
- ➔ Accélérer le travail sur la régulation du secteur bancaire et financier pour que les prêts bancaires aillent majoritairement financer des projets.
- ➔ Lancer une réflexion de fond avec nos partenaires européens afin de « décongeler » le débat sur la monnaie, enjeu démocratique majeur.

# 1 REMARQUES GÉNÉRALES SUR LE LIVRE BLANC

## 1. Plus qu'une « assurance pour l'avenir », la transition écologique constitue un projet de société porteur d'espoir.

### Une définition de la transition écologique trop restrictive

Un portage politique fort et incarné de la transition écologique et de ses impacts positifs sur la société est une condition sine qua none de réussite. La définition de la transition écologique qui prévaut dans l'introduction du livre blanc est strictement économique et ne permet pas de dégager une vision d'avenir parlante pour le citoyen à l'exception du dernier paragraphe qui paraît déconnecté du reste du document. Peut-être faut-il y voir le reflet de la double plume liée aux deux ministères en charge du rapport.

*“La transition écologique implique une rénovation profonde de nos modes de pensée et nos comportements, une nouvelle révolution industrielle mais aussi intellectuelle. Elle demande l'implication et l'adhésion de l'ensemble des acteurs de la société, dont celles des citoyens. Elle peut nourrir le fondement d'une volonté de « (re)faire société », c'est-à-dire de renforcer l'affectio societatis, facteur de résilience socio-économique tant au plan national que local, notamment dans cette période charnière.”<sup>3</sup>*

Plus généralement, si toutes les dimensions écologiques y compris la biodiversité sont bien incluses dans le livre blanc, il n'en va pas de même des enjeux sociaux et sociétaux. Ceux-ci sont quasiment absents du livre blanc qu'il s'agisse du diagnostic, des investissements et régulations à mettre en œuvre ou des impacts de ces investissements. Ainsi, alors que le coût de l'inaction est bien mis en évidence dans le livre blanc, les aspects positifs de l'action pour la société ne le sont pas.

Ceci est d'autant plus dommageable que la crise devient une situation permanente en Europe et en France, que le risque déflationniste bien réel<sup>4</sup> n'est pas pris en compte par nos gouvernants comme en témoigne le maintien de politiques principalement centrées sur la réduction des déficits publics et que le contexte social marqué par la hausse du chômage<sup>5</sup> et de précarité menace de devenir explosif.

La transition écologique pourrait constituer une solution pour sortir par le haut de cette situation pour peu que nos gouvernants s'en saisissent. Pourtant, l'activité nouvelle et les emplois que pourrait créer la transition ne sont jamais mentionnés dans le livre blanc. C'est là un point central à développer et sur lequel orienter la recherche. Il n'est plus possible de présenter seulement les enjeux écologiques comme une nécessité face à une catastrophe à

---

<sup>3</sup>Livre Blanc – page4.

<sup>4</sup> Le taux d'inflation annuel de la zone euro était de 0,8% fin 2013 contre 2,2% fin 2012 (CP CP euro indicateur du 16 janvier 2014).

<sup>5</sup>Le chômage atteint en France quasiment 11% de la population active début 2014.

venir. La transition écologique est certes une “assurance pour l’avenir”<sup>6</sup> mais c’est aussi et avant tout un projet de société pour l’avenir.

## Faire de la transition écologique un cap politique pour la France.

La première recommandation du livre 1 propose de « *définir des objectifs globaux de la transition écologique si possible jusque 2050 et les échéancier* ». La Fondation Nicolas Hulot partage les mesures qui sous-tendent cette recommandation et en particulier la nécessité de définir des « *objectifs chiffrés, absolus ou unitaires, et engageants à moyen et long terme (2030, 2040, 2050) dans les domaines relevant de la transition écologique* » puis d’en tirer des « *priorités en matière d’activités, de R&D, d’innovation concernant la transition écologique* ». Il conviendrait de compléter ces objectifs d’indicateurs permettant d’évaluer et de mettre en évidence l’impact positif de la transition pour la société française.

Au-delà, ces objectifs doivent sous-tendre la définition et le maintien d’un cap politique clair, d’un véritable projet pour notre pays et plus généralement pour l’Europe. La mise en cohérence de l’ensemble des stratégies existantes est un préalable, qu’il s’agisse de celle transversales liées aux enjeux écologiques<sup>7</sup> ou de celles définies de façon sectorielle par les ministères.

Enfin, il est essentiel de mettre les moyens pour un portage politique fort de ce sujet. A titre d’exemple, le débat national sur la transition énergétique (DNTE) qui devait constituer un temps fort de l’action gouvernemental est resté trop confidentiel. En février 2013, soit déjà deux mois après son lancement, un sondage révèle que 4 Français sur 5 n’en ont jamais entendu parler. La FNH, avec d’autres ONG, avait alors suggéré au gouvernement de mobiliser les médias de service public en demandant à France Télévisions de programmer, entre mars et juin 2013, une série d’émissions innovantes pour sensibiliser le grand public aux enjeux énergétiques et climatiques et sur les solutions à mettre en œuvre. Cette proposition, qui n’a pas été mise en œuvre lors du DNTE, reste d’actualité : il serait pertinent d’utiliser les médias de service public pour communiquer sur les impacts positifs de la transition.

## 2. Compléter le diagnostic dressé par le livre blanc

La Fondation Nicolas Hulot partage les grandes lignes du diagnostic dressé dans les parties III et IV du livre blanc sur l’ampleur des enjeux écologiques auxquels nous sommes confrontés, sur l’inadaptation de notre modèle économique pour y répondre et sur l’équation économique des investissements de la transition écologique. Ce diagnostic reste, cependant, largement à compléter dans l’optique de la tenue d’une conférence bancaire et financière sur ce sujet.

---

<sup>6</sup>Comme mentionné dans le titre du point III du livre blanc.

<sup>7</sup> Stratégie nationale de développement durable et stratégie nationale de la biodiversité.

## Sur les investissements

De nombreux investissements nécessaires à la transition écologique sont listés dans la partie IV du livre blanc. Il s'agirait de rendre ce diagnostic plus lisible et accessible en réalisant, par exemple, un tableau récapitulatif permettant de saisir rapidement les ordres de grandeur et les besoins de financements par secteur.

Par ailleurs, les investissements relatifs à la biodiversité restent largement à creuser ainsi que ceux nécessités par la dimension sociale et comportementale. Qu'en est-il de l'investissement dans la formation initiale et continue, dans la sensibilisation et la mobilisation des acteurs et des citoyens, dans l'accompagnement au changement de comportement ?

Dans sa note 1 pour le Débat national sur la transition énergétique, Marie-Christine Zelem, sociologue<sup>8</sup>, écrit ainsi :

*« On programme des bâtiments économes, des éco-quartiers, des équipements efficaces, en faisant le pari que les usagers vont développer les comportements adéquats avec les enjeux poursuivis. Mais peut-on imaginer programmer les usages ou les relations sociales au même titre que l'on programme, donc prévoit, le comportement d'un bâtiment ? Les retours d'expérience montrent que ce n'est pas envisageable et que des constructions économes en énergie peuvent tout-à-fait devenir énergivores dès lors qu'elles sont habitées. Que se passe-t-il donc ?*

*D'un côté, le projet constructif est inscrit dans un cahier des charges. Il s'exprime à travers des plans, il suppose des aménagements, des impacts en termes d'urbanisme et d'organisation sociale, des réunions de chantier, de la coordination, des négociations, des équipements et des matériaux. Il implique d'utiliser des techniques constructives et des dispositifs de chauffage, de refroidissement ou de ventilation adaptés qui, en l'absence d'usagers, remplissent parfaitement leur mission de consommer peu d'énergie. Le projet constructif est explicite. De l'autre côté, le projet « d'habiter plus sobrement » est à débusquer entre les lignes et fonctionne comme un non-dit qui va de soi : les futurs habitants, les occupants de ces nouveaux espaces de ces nouveaux locaux sauront développer des modes d'habiter, des façons de circuler et un « vivre ensemble » compatibles avec le projet architectural, le concept de slow-town, ou d'écoquartier.*

*Ce projet social qui devrait impérativement accompagner le projet technique, est actuellement le maillon faible de la transition énergétique. Il repose sur des représentations idéal-typiques de ce que peut être un habitant, de ce que peuvent être les pratiques sociales et en particulier les pratiques de consommation. Il repose sur le postulat qu'il suffit d'habiter un « bon » bâtiment pour que d'emblée s'y développent des usages eux-mêmes per-*

---

<sup>8</sup>Marie-Christine Zelem est directrice du département de « sociologie et anthropologie » et responsable de la mission « développement durable » à l'Université de Toulouse II Le Mirail. Elle est membre du comité d'experts du DNTE et du conseil scientifique de la FNH.

*formants. Comme si les usagers allaient s'adapter spontanément aux dispositifs techniques et à leur nouvel environnement."*

## Où en est aujourd'hui le financement de la Transition écologique ?

Le livre blanc ne dresse pas l'état des lieux des financements actuels dédiés à la transition écologique. Il est pourtant impératif de comprendre les flux financiers existants et d'identifier le développement d'activité envisageable pour les acteurs bancaires et financiers français.

Quels sont les financements existants pour la transition (nature et montants par an) ? Quelles sont les expériences existantes et passées en matière de financement de la transition ? Quels enseignements tirer des comparaisons internationales (banques centrales, banques publiques, banques privées et investisseurs institutionnels) ? Quels peuvent être les avantages compétitifs des banques françaises au regard des besoins de financement identifiés (banques coopératives, banques de financement et d'investissement) ? Quels sont les leviers : taux d'intérêt – et taux d'actualisation-, coût du risque (et collatéraux), coûts des fonds propres affectés ? Quelle contribution possible de l'investissement socialement responsable ?

La mise en place d'un groupe de travail ou la réalisation d'une étude des services administratifs sur les flux financiers actuels et le développement d'activités envisageable pour les acteurs bancaires et financiers français. Ce travail pourrait servir de base à l'observatoire du financement de la transition écologique que le livre blanc propose de créer.<sup>9</sup>

## 2. QUELS SUJETS TRAITER PENDANT LA CONFÉRENCE BANCAIRE ET FINANCIÈRE ?

Le livre blanc propose 4 grands principes, 14 recommandations et 63 mesures qui couvrent de très nombreuses dimensions. Dans l'optique de la conférence bancaire, il est nécessaire de les hiérarchiser. Le souci d'être efficace et pragmatique guide la présente réponse au livre blanc. Il s'agira, ainsi, d'identifier en premier lieu les mesures que le gouvernement pourrait mettre en œuvre rapidement.

### 1. La conférence bancaire et financière ne doit pas être qu'une conférence !

La conférence bancaire et financière ne peut être ni un commencement ni un aboutissement. Compte-tenu de la complexité des questions posées et des enjeux de gouvernance, il est indispensable de prévoir un dispositif de concertation sur plusieurs mois, se concluant par une conférence actant :

- des conclusions et des décisions rapidement opérationnelles ;

---

<sup>9</sup> Mesure 13.55.55. du livre blanc.

- des propositions précises de missions ou de groupes de travail pour approfondir des chantiers nécessitant une expertise complémentaire.

La concertation amont pourra prendre la forme d'une commission spécialisée du Conseil national de la transition énergétique associant les acteurs financiers qui n'y sont pas représentés (les représentants RSE des banques tels l'ORSE, la FBF, les investisseurs institutionnels tels l'AF2I ou FFSA) ainsi que des personnalités qualifiées. Elle pourra fonctionner par groupes de travail en fonction des grands chantiers à mener. Elle aura pour mission de produire un document de synthèse qui servira de document d'entrée de la conférence bancaire et financière.

Cette structuration pourrait constituer une prémisse à l'institutionnalisation du dialogue sur le financement de la transition écologique avec les acteurs financiers privés et publics et à la création de l'observatoire proposé dans le livre blanc.<sup>10</sup>

## 2. Quels chantiers faire avancer en vue de la conférence ?

### Signal prix : fiscalité écologique et quotas (recommandation 2)

La deuxième recommandation du livre blanc porte sur la mise en place "*des signaux de prix écologiques reflétant les enjeux de long terme*".

La Fondation Nicolas Hulot travaille de longue date sur ce sujet majeur et partage la majorité des mesures présentées dans le livre blanc. Investie dans le Comité pour la fiscalité écologique, la FNH porte, notamment, les mesures suivantes.<sup>11</sup>

- ➔ L'introduction dans la loi de finances 2014 d'une « assiette carbone » dans les taxes sur l'énergie constitue une première étape positive. Il s'agit désormais de programmer l'évolution de la valeur de la tonne carbone afin qu'elle atteigne 60€ en 2020.
- ➔ L'augmentation d'1 centime/an de la TICPE diesel afin que le montant des taxes sur le diesel rattrape le montant de celles sur l'essence.
- ➔ La suppression progressive des niches fiscales nuisibles à l'environnement.
- ➔ La mise en place de compensations à la hausse de la fiscalité carbone pour une redistribution des recettes équitables et favorables à la transition énergétique.

---

<sup>10</sup> Mesure 13.55 du livre blanc.

<sup>11</sup> Pour plus de détails voir les notes techniques remises par la Fondation Nicolas Hulot et par l'association Humanité et Biodiversité au Comité pour la Fiscalité écologique.

- ➔ La mise en place de l'écotaxe poids lourd pour financer les projets de mobilité durable.<sup>12</sup>
- ➔ La fiscalisation de la destruction de services écosystémiques au moyen d'une redevance sur l'artificialisation.
- ➔ Le verdissement de la taxe de séjour.

Ces différents chantiers font l'objet de travaux au sein du comité pour la fiscalité écologique (CFE). Il n'est donc pas nécessaire de créer de nouveaux comités ad hoc en amont de la conférence bancaire et financière. Celle-ci pourra néanmoins être l'occasion d'acter un certain nombre de propositions issues du CFE. Soulignons enfin la nécessité de connecter ces réflexions à celles menées lors des assises de la fiscalité décidées par le gouvernement.

### Flécher les financements publics vers la transition écologique.

Au-delà du signal prix, il revient en premier lieu aux acteurs publics d'orienter correctement leurs subventions et investissements afin qu'ils poursuivent les objectifs de la transition écologique. Cela passe par diverses voies mentionnées avec plus ou moins de détails dans le livre blanc.

- ➔ Faire de la transition écologique une priorité stratégique des établissements financiers publics.<sup>13</sup>

A titre d'exemple, la Banque publique d'investissement mise en place en 2013 devait être la banque des entreprises de la transition énergétique. L'analyse de la doctrine d'intervention publiée en juin dernier<sup>14</sup> montre qu'il reste encore un long chemin à parcourir. Il est certes positif que la BPI, via ses investissements indirects, incite "à la prise en compte des meilleures pratiques, notamment en matière d'investissement long terme, d'Investissement Socialement Responsable (ISR) et de prise en compte des enjeux Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG)". Il faudrait aller plus loin en définissant, par exemple, des critères positifs ou d'exclusion (cohérent avec les grands objectifs mentionnés ci-dessus) conditionnant la décision d'investissement. Quant aux investissements directs, les éco-entreprises sont traitées comme relevant d'un secteur parmi d'autres et non comme une priorité clairement mise en avant. Notons, enfin, que la loi portant création de la BPI prévoyait la rédaction par le gouvernement d'un rapport sur l'opportunité de créer un comité de responsabilité sociale et environnementale indépendant qui devait être rendu public par le gouvernement en juin dernier. Par ailleurs, le rapport sur la direction morale et matérielle de la SA BPI-Groupe devait contenir des évaluations statistiques des investissements réalisés dans le domaine de l'énergie et de l'écologie. Ces

<sup>12</sup> A noter que le 3<sup>ème</sup> appel à projets TCSP (transport en commun en site propre) est aujourd'hui gelé du fait du report de l'écotaxe poids lourd.

<sup>13</sup> Chapitre V.3.1 du rapport et proposition 5.21.

<sup>14</sup> [http://www.bpifrance.fr/bpifrance/notre\\_mission\\_nos\\_metiers/nos\\_metiers2/la\\_doctrine\\_de\\_bpifrance](http://www.bpifrance.fr/bpifrance/notre_mission_nos_metiers/nos_metiers2/la_doctrine_de_bpifrance)

deux éléments sont essentiels à mettre en œuvre afin de conforter la mission de la BPI en la matière.

Au-delà de cet exemple, la mise en place d'une doctrine d'investissement globale pour l'ensemble des établissements financiers publics ainsi que la comptabilisation de leur contribution effective à la transition écologique (rapportée à leur contribution au financement de l'économie en général) est une voie à explorer.

➔ Orienter les subventions publiques vers la transition : la PAC un exemple à ne pas suivre.

En 2013, a été votée la nouvelle politique agricole commune (PAC) qui orientera l'agriculture et l'alimentation européenne jusqu'en 2020. Pour la période 2014-2020, le budget total de la PAC s'élève à près de 363 milliards d'euros pour les 28 Etats membres de l'UE. Pour la France, cela représente un total de 64 milliards d'euros pour la période soit 9,1 milliards d'euros par an.

Les aides directes destinées aux agriculteurs pour soutenir les revenus (premier pilier) s'élèvent à 7,7 milliards tandis que celles destinées au développement rural (2<sup>ème</sup> pilier) s'élèvent à 1,4 milliard. Même si la nouvelle PAC introduit un verdissement de 30% des aides du premier pilier, la part consacrée au soutien de systèmes de production agricole à la fois respectueux de l'environnement, pourvoyeurs d'emplois et d'une juste rémunération reste minoritaire. La majeure partie de ces aides n'est destinée qu'à soutenir le revenu des agriculteurs sans considération réelle des impacts sur l'eau, la biodiversité, le climat et même sur l'emploi dans ce secteur.

Or la PAC, premier budget européen, est potentiellement un levier majeur d'évolution de l'agriculture qui permettrait d'inciter au développement d'une agriculture à haute valeur sociale, environnementale et économique dans l'ensemble des territoires. Alors que les dernières décisions pour l'application de la nouvelle PAC en France sont en passe d'être prises, les décideurs européens puis français ont manqué l'opportunité d'orienter clairement l'agriculture française en ne proposant pas des mesures du verdissement plus exigeantes, en cantonnant le second pilier de développement rural à 15% du total des aides ou encore en ne proposant pas un transfert plus important des aides du premier vers le second pilier.

## Mobiliser l'épargne réglementée sur la transition écologique.

La question de l'épargne réglementée est abordée de façon très limitée dans le livre blanc.<sup>15</sup> C'est pourtant d'une voie très intéressante d'orientation de l'épargne vers la transition écologique sur laquelle les autorités publiques peuvent agir de façon directe.

Selon le rapport annuel de l'observatoire de l'épargne réglementée, l'encours total de l'épargne financière des ménages s'élevait à 3809 Mds dont près de 9% (339 Mds) investi dans le Livret A et le Livret Développement.

<sup>15</sup> Mesure 12.54 « Améliorer le reporting relatif à l'obligation d'emploi des fonds non centralisés du livret A et du LDD »

ment Durable (LDD). Environ 65% de ce montant est centralisé au Fonds d'épargne de la Caisse des Dépôts afin principalement de financer le logement social et la politique de la ville. Le reste est utilisé par les banques afin de financer les PME et les Prêts aux Economies d'Énergie.

Concernant l'épargne centralisée, une partie des fonds pourrait être utilisée pour financer les éco-entreprises via la BPI ou les opérateurs décentralisés des collectivités. Quant au financement du logement social et de la politique de la ville, il faudrait l'assortir de conditionnalités énergétiques et environnementales. Par ailleurs, comme mentionné dans le livre blanc<sup>16</sup>, l'enveloppe de 20 Mds sur fonds d'épargne ouverte à la Caisse des Dépôts devrait également être fléchée vers les investissements de transition.

Pour la part décentralisée, il s'agirait à minima de renforcer le reporting et les obligations des banques pour que la collecte sur livret soit véritablement fléchée vers les éco-entreprises et la rénovation thermique du bâtiment.

### Capitaliser sur les réflexions en cours pour le financement de la rénovation énergétique des bâtiments et des logements.

Les bâtiments et logements représentent 40% de la consommation d'énergie et 25% des émissions de gaz à effet de serre en France. C'est donc un secteur à adresser en priorité en conformité avec l'engagement présidentiel de rénover énergétiquement 500 000 bâtiments par an. Le débat sur la transition énergétique a permis de faire émerger de nombreuses propositions en vue de *"porter l'ensemble du parc bâti d'ici 2050 à un haut niveau de performance thermique"*.<sup>17</sup> Parmi celles-ci, l'évolution du Diagnostic de Performance Énergétique, le changement d'échelle sur la formation des professionnels du bâtiment et des acteurs de terrains ainsi que la mise en place de guichets uniques territoriaux sont des mesures fondamentales sur lesquelles insiste le livre blanc.

Au-delà, la conférence bancaire et financière doit se saisir des propositions sur le financement afin que des mesures en la matière soit actées en tirant parti des réflexions techniques en cours qu'il s'agisse de celles menées par la Caisse des Dépôts<sup>18</sup> sur la création d'un Fonds national pour l'efficacité énergétique dédié aux logements ou de celles menées par l'association AF-TER<sup>19</sup> en vue de créer une Société de financement de la transition énergétique pour le tertiaire.

Dans tous les cas, il sera nécessaire, d'une part, d'adresser la situation spécifique des populations en situation de précarité énergétique et, d'autre part, de ne pas oublier dans le calibrage des investissements à réaliser d'adresser le volet accompagnement des usagers.

---

<sup>16</sup> Partie V.3.4

<sup>17</sup> Synthèse des travaux du débat national sur la transition énergétique – Enjeu n°5. Pages 21 et 22.

<sup>18</sup> Voir le Rapport sur le financement de la rénovation énergétique des logements privés (juin 2013).

<sup>19</sup> Association pour le Financement de la Transition Écologique et de la Rénovation thermique.

### 3. CHANTIERS à OUVRIR suite à la CONFÉRENCE BANCAIRE et FINANCIÈRE

Au-delà des mesures mentionnées ci-dessus qui peuvent être mises en œuvre relativement rapidement par les pouvoirs publics, il conviendra de lancer à la conférence bancaire et financière des travaux de fonds afin de réorienter le cadre global de financement de l'économie.

#### Evaluer l'impact de la part des régulations supranationales sur le financement de la transition écologique et faire des propositions pour les réformer.

A titre d'exemple, les régulations financières Bâle III et Solvency II ont pour objet de réduire la prise de risques des banques et des assurances. Cela passe notamment par l'attribution de ratio de fonds propres à détenir en fonction de la plus ou moins grande prise de risques de ces acteurs.

Dans ce cadre, il s'agira de faire en sorte que ces régulations évoluent en intégrant les enjeux de la transition écologique, par exemple en réduisant le ratio de fonds propres pour le financement des opérations de transition. L'argumentation à développer consiste à montrer que la dette contractée pour le financement de la transition écologique est de la "bonne" dette (car elle assure une meilleure résilience économique et sociale) et qu'il est donc logique qu'elle implique des ratios moins importants.

Les règles comptables IFRS seraient également à revoir dans ce sens.

#### Accélérer le travail sur la régulation du secteur bancaire et financier pour que les prêts bancaires aillent majoritairement financer des projets.

Tant que l'effet de levier court terme sur les marchés sera important, le financement de l'économie réelle et plus encore des projets de long terme resteront marginaux par rapport à l'ensemble de l'activité bancaire. Rappelons sur ce point l'une des conclusions du rapport Groupe d'experts de haut niveau sur la réforme structurelle du secteur bancaire de l'Union européenne : « *En Mars 2012, les prêts aux entreprises non financières et aux ménages représentaient seulement 28% du bilan agrégé des institutions financières monétaires de l'Union européenne et les dépôts des agents non financiers représentaient 30% du bilan agrégé de ces IMFs* »<sup>20</sup>

De premières mesures ont été prises que ce soit au niveau français ou supranational (et en particulier européen) en matière de lutte contre l'évasion

---

<sup>20</sup> « In March 2012, loans to non-financial corporations and households only made up 28% of the aggregate balance sheets of EU monetary financial institutions and deposits of non-MFIs make up 30% of the aggregate balance sheet of EU MFIs » – High-level Expert Group on reforming the structure of the EU banking sector – Final Report – octobre 2012 – p3.

fiscale, de séparation des activités bancaires ou encore sur le trading haute fréquence mais il reste encore beaucoup à faire.

### **Enfin, il s'agit de lancer une réflexion de fond avec nos partenaires européens afin de « décongeler » le débat sur la monnaie, enjeu démocratique majeur.**

Rappelons que depuis le traité de Maastricht seules les banques privées ont le pouvoir de créer de la monnaie par les crédits qu'elles accordent.<sup>21</sup> Les Etats se sont ainsi privés d'un outil de l'action publique, la monnaie. Ils y ont renoncé en raison de la pensée économique dominante qui privilégie l'action du marché par rapport à celle de l'Etat. La crise financière de 2008 a montré les limites d'une telle approche. La finance dérégulée est une des causes majeures de cette crise tandis que l'action publique est aujourd'hui paralysée, par manque de financement. Il faut lancer la réflexion sur le changement des contreparties de la masse monétaire (des titres publics versus des titres privés) en permettant que la monnaie soit créée plus largement au bénéfice des projets de la transition et moins fortement par les banques privées. Des propositions opérationnelles existent sans avoir besoin de changer les traités européens.<sup>22</sup> Il reste seulement maintenant à disposer d'un espace officiel pour les discuter.

---

<sup>21</sup> Ce dont elles ne se sont pas privées : De janvier 2002 à janvier 2013 la masse monétaire M1 est passée de 2139 à 5113 Mds d'euros soit une hausse d'environ 140%

<sup>22</sup> Voir par exemple Financer l'avenir sans creuser la dette – Fondation Nicolas Hulot (mai 2011) ou Pour une vraie banque de la transition écologique – Gaël Giraud et Alain Grandjean (décembre 2013).

## LA FONDATION NICOLAS HULOT

Créée en 1990, la Fondation Nicolas Hulot pour la Nature et l'Homme œuvre pour un monde équitable et solidaire qui respecte la Nature et le bien-être de l'Homme. Elle s'est donné pour mission de proposer et accélérer les changements de comportements individuels et collectifs, et soutenir des initiatives environnementales en France comme à l'international pour engager la transition écologique de nos sociétés.

Reconnue d'utilité publique, apolitique et non confessionnelle, la Fondation est une ONG environnementale représentative. A ce titre, elle siège dans plusieurs organismes consultatifs tels que le Conseil économique social et environnemental ou le Conseil national de la transition écologique.

Afin de mener à bien sa mission, la Fondation est à la fois un Think tank et un Do tank : elle combine, ainsi, la réflexion à l'action pour faire émerger un projet de société crédible et porteur d'espérance. L'écologie ne doit plus être une thématique parmi d'autres mais constituer le cœur de l'action publique et privée.

Laboratoire d'idées innovantes pour la transition écologique, le Think tank de la Fondation élabore des propositions en lien avec son Conseil scientifique et son réseau d'experts pluridisciplinaire et de haut niveau. Elles sont mises en débat à travers des publications, et diverses formes d'événements intellectuels et médiatiques. Les équipes de la Fondation les portent, ensuite, auprès des décideurs politiques et économiques. Il s'agit de passer du diagnostic scientifique aux propositions politiques dans tous les domaines de la société. Les thèmes de travail portent ainsi tant sur la finance que l'alimentation, la santé que l'éducation, la démocratie que la mobilité...

Par ailleurs, parce que la transition écologique est déjà imaginée, voire mise en œuvre localement, la Fondation est présente aux côtés des acteurs de terrain depuis plus de vingt ans, en France et à l'international. Elle soutient, valorise et diffuse, ainsi, au sein de son Do tank des initiatives porteuses d'avenir, afin de les démultiplier à plus grande échelle. Riche d'enseignements, la réalité du terrain inspire et nourrit la production intellectuelle.

Afin que chacun puisse s'appropriier et se mobiliser en faveur de la transition écologique, la Fondation élabore des outils et des campagnes citoyennes qui ont pour objectif de fédérer les citoyens autour des propositions issues du think tank tout en valorisant les initiatives exemplaires.

## REPONSE AU LIVRE BLANC SUR LE FINANCEMENT DE LA TRANSITION ECOLOGIQUE

Deux initiatives gouvernementales sur le financement de la transition écologique ont été lancées récemment. D'une part, l'annonce de la tenue prochaine d'une conférence bancaire et financière de la transition énergétique et, d'autre part, l'ouverture à consultation du "livre blanc sur le financement de la transition écologique". La Fondation Nicolas Hulot apporte dans ce document ses commentaires sur le livre blanc tout en faisant des propositions pour la conférence bancaire et financière.

### COLLECTION 'VEILLE ET PROPOSITIONS'

Depuis le Pacte écologique et le Grenelle de l'environnement, la Fondation Nicolas Hulot développe une activité de think tank. Son objectif : participer à l'élaboration des chemins de la transition vers une société qui permette l'épanouissement humain en respectant la biosphère. Dans ce cadre, elle édite la collection "Veille et propositions" afin de soumettre ses analyses et ses propositions au débat public.

➔ Retrouvez toutes nos publications sur :  
<http://think-tank.fnh.org/publications>

➔ Sur le même sujet :



Financer l'avenir sans creuser la dette – 2011



Séminaire sur la proposition Financer l'avenir sans creuser la dette - 2011



Contribution au livre vert européen sur le financement à long terme - 2013

➔ <http://think-tank.fnh.org>

 @think\_tank\_fnh

 <http://www.facebook.com/FThinkTankFondationNicolasHulot>